

vivre ensemble

LETTRE D'INFORMATION DE LA MAIRIE

N ° 2 1 4 ■ JUIN

2020

VILLAGE DE
SAINTE JEAN
DE MOIRANS

Agence postale communale

L'agence postale communale est rouverte, **le lundi de 15 h à 18 h et du mardi au vendredi, de 9 h à 12 h.**

Un nouveau plombier !

M. Joan Sanfilippo vient de créer son entreprise **JSP PLOMBERIE** sur Saint-Jean Pour le joindre : jsplomberie38@gmail.com
06 47 91 15 93

Bienvenue à

- Arwen Goirand née le 20 janvier
- Lucas Courtine né le 24 janvier
- Emy Aymard Desmet née le 29 janvier
- Léo Zammit né le 21 février
- Solann Domingues né le 26 février
- Aksel Yigit né le 28 février
- Kayden Philippe né le 21 mars
- Lémy Rondeau né le 21 avril
- Ezzio Rindoni né le 6 mai
- Louana Louvet Kodische née le 12 mai
- Malo Ambourhouet né le 19 mai

Ils nous ont quittés

- Jean Jacquin le 22 mars
- Muriel Schmit née Girard le 5 avril
- Gilbert Marijon le 21 mai

MAIRIE

Distribution de masques entre le vendredi 5 et le dimanche 7 juin

Nous allons procéder à la seconde distribution de masques, en porte à porte, les **vendredi 5, samedi 6 et dimanche 7 juin**. Seront livrés le deuxième masque du Pays Virois, ainsi que le masque offert par la Région Auvergne Rhône Alpes. En cas d'absence, ils seront mis dans une enveloppe et déposés dans les boîtes aux lettres. Comme lors de la 1ère distribution, il sera tenu compte de la composition de votre foyer selon les informations en notre possession. Si toutefois, le nombre de masques déposés ne correspondait pas à la composition de la famille, il sera possible de contacter la Mairie pour demander un complément sur justificatif. Nous vous rappelons aussi que les masques devront être lavés à 60° avant leur 1er usage.

Elections du maire et des adjoints

La séance du conseil municipal d'installation a eu lieu ce mercredi 27 mai à 19 h en présence d'un public restreint à 12 personnes, hors correspondant du Dauphiné Libéré.

Laurence BETHUNE, qui n'a pas pris part au vote, a été réélue maire avec 20 voix.

Huit adjoints au maire ont été élus avec 21 voix.

Conseillers issus de la liste « Ensemble, continuons pour Saint-Jean » : Laurence BETHUNE Maire, Michel DELMAS 1er adjoint, Sandrine MONCHO 2ème adjointe, Michel PAQUIER 3ème adjoint, Françoise REY 4ème adjointe, Vincent GENSBURGER 5ème adjoint, Ingrid DI FONZO 6ème adjointe, Didier KIOULOU 7ème adjoint, Eugénie PEYRE 8ème adjointe, Michel ROSTAING-PUISSANT, Noëlle PERRIN, Roger CLOCHEAU, Mireille FROELIGER, Abdelhazis BOUKERSI, Dominique GILLE, Laurent CERVI, Aurélie CUIGNET, Clément METAIS, Brigitte ZWIRYK, Jean-Marc FLORENTIN, Patricia ROUYEYRE.

Conseillers issus de la liste « St Jean Village d'avenir » : Jérôme CHIAVERINI, Marie-Cécile MARILLAT, Raymond CHARLES, Murielle VALAT, Pierre VINCENT, Jacinthe BIANCHI.

Cérémonie du 18 juin

Une cérémonie commémorative aura lieu le **18 juin à 17 heures** devant le Monument aux Morts, dans le strict respect des conditions de distanciation et en présence de 10 personnes maximum. Merci de votre compréhension.

info services

JUIN

2020

VILLAGE DE
SAINTE JEAN
DE MOIRANS

Numéros d'urgence

Samu : 15
Police secours / gendarmerie : 17
Pompiers : 18
N° général : 112
Police municipale : 09 67 24 23 55

Mairie

Tél : 04 76 35 32 57
Mél : mairie@st-jean-de-moirans.fr
web : www.st-jean-de-moirans.fr

Retrouvez-nous également sur notre page Facebook :
Saint Jean de Moirans - Page de la Commune

Médecin de garde

En cas d'urgence le week-end et les jours fériés, faites le 15 pour obtenir les coordonnées du médecin généraliste de garde.

Tous les soirs, de 20 h à 24 h, un médecin de garde est présent à l'hôpital de Voiron, à côté du service des urgences.

Pharmacie

Cécile CHADUC

146 Ch. de l'Île Verte - Tél : 09 67 54 37 48 -

Fax : 04 69 96 09 02 - phcie.saintjeannaise@gmail.com

Ouverture du lundi au vendredi de 8 h 15 à 12 h et de 14 h à 19 h. Le samedi : de 8 h 30 à 12 h 30.

Pharmacie de garde affichée en vitrine, ou au 08 25 74 20 30 ou sur www.servigardes.fr.

Professionnels de la santé

- **Marc CHASSIGNEUX** • Médecin généraliste
167 Chemin de la Tençon - Tél : 04 76 35 38 90
- **Karine LIMOUSIN** • Infirmière
63 Ch. des Marronniers
Tél : 04 76 07 84 16 - 06 17 42 72 58
- **Julia LAUTER, Stéphanie MOLLE, Florent OLIVA, Emilie PAILLOT**
Masseurs Kinésithérapeutes
63 Ch. des Marronniers - Tél : 04 76 67 32 71
- **Cassandra ROUGIER** • Orthophoniste
63 Ch. des Marronniers - Tél : 04 76 67 33 58
- **Grégory FAGOT** • Ostéopathe
63 Ch. des Marronniers - Tél : 04 76 07 74 17
- **Ana TABARES** • Pédicure, podologue
63 Ch. des Marronniers - Tél : 04 76 35 30 94
- **Frédéric SALGUES** • Réflexologie
70 Av. Marie Fourcade - Tél : 06 32 71 26 41
- **Nicolas PARATORE** • Psychologue
69 Ch. du Monnet - Tél : 06 16 07 57 90
- **Isabelle LABARTINO** • Sophrologue, animatrice
Sophrologue-voiron.fr - Tél : 06 22 31 89 61
- **Marie GATHMANN** • Praticienne hypnose
151 rue de Franquette - Tél : 06 21 33 75 37

Pour les violences conjugales ou intrafamiliales

17 : police secours

3919 : pour recevoir de l'aide

119 : enfance en danger

114 : pour prévenir les forces de l'ordre par SMS

CCAS

Plan canicule

Dans le cadre du plan canicule, les maires ont pour fonction, sous l'autorité du Préfet de l'Isère, de procéder au recensement des personnes considérées comme les plus vulnérables et qui souhaiteraient être inscrites sur le plan de veille et d'alerte.

Démarche : tous les Saint-Jeannais âgés de plus de 71 ans ou de plus de 60 ans s'ils sont reconnus inaptes au travail souhaitant être inscrits sur le fichier et n'étant pas en établissement médicosocial, sont invités à contacter le centre communal d'action sociale (CCAS) qui leur adressera un formulaire d'inscription. Lors de l'inscription, il conviendra de donner ses nom, prénom, date de naissance, sa situation (personne âgée ou handicapée), son adresse, son numéro de téléphone, les coordonnées du service intervenant à domicile et de la personne à prévenir en cas d'urgence. Ces informations sont enregistrées sur fichier informatique par des agents du CCAS, tenus au secret professionnel. Ce fichier pourra être consultable par les intéressés, uniquement pour les données les concernant, sur demande adressée à l'adjoint au CCAS.

CCAS - Mairie de St Jean de Moirans - Tél : 04 76 35 32 57.

MARCHÉ

Livraison de chocolats à Saint-Jean les 5 et 19 juin

Sandrine CHAPPAZ, artisan chocolatier à St Laurent du Pont, sera présente sur le marché, les **vendredi 5 et 19 juin, entre 18 et 19 h**, pour vous livrer des chocolats, sous réserve de commandes préalablement passées sur le site internet <https://www.chocolatschappaz.fr/> ou par téléphone : 06 74 88 35 77. Choisir « retrait à la chocolaterie » et mentionner « livraison à Saint Jean » dans les commentaires.

MAISON POUR TOUS

Centre de Loisirs à la MPT !

Le Centre de Loisirs est ouvert les mercredis de juin, en suivant le protocole sanitaire lié au Covid-19. Attention : les inscriptions se font par mail et les places sont limitées pour respecter les consignes. Le centre aéré des vacances, en juillet, doit normalement ouvrir ses portes, nous vous donnerons dès que possible plus d'infos sur le site internet ! Il est évident que son fonctionnement va changer et que les places seront limitées.

« Espace jeunes »

Compte tenu de cette période compliquée, les projets pour les ados sont en pause. Le projet « code de la route » est validé et financé en partie par la Préfecture de l'Isère mais il est reporté en septembre. Il prévoit notamment de permettre à des jeunes de Saint-Jean de passer le code de la route pour une somme symbolique, en contrepartie de leur participation à des chantiers collectifs. Si des jeunes sont intéressés, ils peuvent se rapprocher de Jean-Marc, l'animateur de l'Espace Jeunes, à la MPT ou par mail : centredeloisirsmpmpt@free.fr. Pour cet été, le maximum sera fait pour organiser un séjour ados, en juillet, en respectant bien sûr les règles de sécurité, en suivant le protocole Covid-19.

Infos sections...

La majorité des activités de la MPT n'ont pas pu rouvrir à partir du 11 mai, suivant le décret ministériel. Néanmoins, nous avons pu reprendre les activités réalisables « en extérieur » dans les bonnes conditions, en respectant entre autres les distanciations sociales. La MPT reste vigilante sur l'évolution du déconfinement, en particulier à partir du 2 juin. Le Conseil d'administration a statué sur la non augmentation des tarifs de l'adhésion et des activités pour la prochaine saison.